



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 1797

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, comme bon nombre de Français, nous avons été extrêmement choqués par vos déclarations de dimanche concernant la violence à l'école. Une fois de plus, vous avez volontairement minimisé ce qui devient un véritable drame quotidien: une violence gratuite, parfois en groupe, qui frappe les jeunes, choque les parents et interpelle les enseignants et toute la société. Ainsi, les chiffres que vous avez avancés ne correspondent pas à la réalité du problème, qui ne cesse de s'étendre. Ce sont non pas, comme vous l'avez dit, 300 établissements du second degré qui sont concernés mais probablement plus de 1 000. Chacun d'entre nous, sur ces bancs, connaît au moins un de ces établissements où les actes de violence se multiplient et dont les auteurs et les victimes sont de plus en plus jeunes.

Monsieur le ministre, croyez-le bien, face à ce problème, ce ne sont pas quelques mesures gadgets ni la mobilisation de quelques nouveaux emplois jeunes qui constitueront une ébauche de solution. Du reste, l'annonce à grand renfort de communication d'un second plan contre la violence prouve bien l'échec du premier. Allez-vous prendre, enfin la vraie mesure de ce qui se passe dans ces établissements et dans le pays ? Allez-vous prendre les dispositions qui s'imposent pour mettre un terme à la multiplication de ces drames que vivent au quotidien trop de nos enfants et trop d'enseignants et pour que l'école redevienne ce qu'elle doit être, un lieu de vie et non de violence ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je n'ai pas l'intention, sur un problème aussi grave, d'entamer une polémique. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) S'agissant de l'estimation de la violence, je vous renvoie aux chiffres donnés par l'observatoire indépendant et que je rendrai publics jeudi.

M. Jean-Louis Debré. On ne peut donc pas les connaître aujourd'hui !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Cet observatoire montre que la violence a augmenté d'une manière exponentielle entre 1994 et 1997 (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) et que, depuis, elle s'est stabilisée. Vos exclamations n'y changeront rien ! Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et ça, ce n'est pas de la polémique ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La conception, qui a prévalu pendant cette période et qui était d'ailleurs combattue par les ministres de l'intérieur de l'époque, était fautive. On n'avait pas compris que l'école n'était pas un sanctuaire et qu'elle faisait pleinement partie de la cité dans laquelle la violence augmente pour des raisons externes. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.) Cela étant, je maintiens qu'il n'y a en France que soixante établissements dans lesquels, il y a eu l'année dernière des actes de violence grave, et pas des milliers. («C'est faux !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe

Démocratie libérale et Indépendants.) Un certain nombre de problèmes se sont posés dans 300 établissements. M. Christian Estrosi. Ce propos est scandaleux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Leur nombre a aujourd'hui diminué. Ainsi, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, vous ne faites plus allusion aux Minguettes, à Vaulx-en-Velin, ou à Bron. Si vous n'en parlez plus...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et vous, vous ne parlez pas de Bayrou !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... et que vous n'en entendez plus parler, c'est que des équipes, constituées d'enseignants, de parents d'élèves et de chefs d'établissement, et travaillant en collaboration avec la police et la justice, ont remis ces établissements dans le droit et la République.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est grâce à Bartolone, sans doute ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. C'est donc que le plan violence 1 a réussi. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) C'est pour cela que nous mettons en oeuvre un plan violence 2...

Mme Sylvia Bassot. Et 1, et 2 et 3 !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Mesdames, messieurs, chaque élu, dans ses fonctions, a le devoir, non pas de vociférer sur son banc, mais de s'attaquer avec nous à ce problème. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1797

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2000, page 325

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 janvier 2000